

MAIRIE DE
SAINTE-VERTU



MAIRIE
D'AIGREMONT



SIAEP
D'ANNAY-
MOLAY



Le 8 décembre 2023

Objet : Démarche captages, mardi 19 décembre 2023

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la protection de l'eau potable sur les **captages du Puits des Saumonts et de la Fontaine Saint-Blaise**, nous vous convions à une **réunion de concertation sur la qualité de l'eau et les actions de prévention**, destinée aux agriculteurs :

mardi 19 décembre 2023 à 14h00,

à la mairie d'Annay-sur-Serein (2 grande rue, 89310 Annay-sur-Serein).

Cette réunion sera l'occasion de :

- Statuer sur votre implication dans le projet local pour la qualité de l'eau ;
- Se prononcer sur les suites à donner.

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de la réunion du 23/11/2023.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Tiphaine TROUSSON

MACMAE (cellule d'animation agricole sur les captages de l'Yonne)

03.86.94.22.21 – 06.78.11.83.17

t.trousseau@yonne.chambagri.fr

Compte-rendu de la réunion du 23/11/2023 à Sainte-Vertu

Présents :

- Agriculteurs : Chantal Labosse, Johan Labosse, Laurent Bécasseau, Didier Nony ;
- Commune de Sainte-Vertu : Christophe Cheysson (Maire), Joëlle Dole (conseillère municipale), Edward Descamps (conseiller municipal) ;
- SIAEP d'Annay-Môlay : Jean-Marie Maurice (Président) ;
- Chambre d'Agriculture de l'Yonne : Sarah Gonzalez ;
- MACMAE (cellule d'animation agricole sur les captages) : Tiphaine Trousson.

Excusés :

- Agriculteurs : Francine Lavaud, Alexandre Oppeneau.

Chambre d'Agriculture

14 bis rue Guynemer

CS 50289

89005 Auxerre Cedex

Tél : 03 86 94 22 22

Fax : 03 86 94 22 3

Email :

accueil@yonne.chambagri.fr

Pour votre réussite économique et humaine
Y O N N E

Concertation sur la qualité de l'eau et les actions de prévention en agriculture

1) Qualité de l'eau des deux captages

Le puits des Saumonts est classé pour :

- les nitrates. Il fait l'objet depuis 2019 de dépassements systématiques de la norme de 50 mg/L (teneur moyenne : 74 mg/L). Une légère redescente des taux est observée récemment, elle sera à confirmer avec les prochaines analyses.

Le captage de la Fontaine Saint-Blaise est classé pour :

- les nitrates : la norme de 50 mg/L est dépassée régulièrement (pics à 65 mg/L) ;
- les produits phytosanitaires : en plus des phytosanitaires « historiques » (plus utilisés actuellement), le métazachlore est détecté depuis 2016 dans 32 analyses sur 34, avec 5 dépassements.

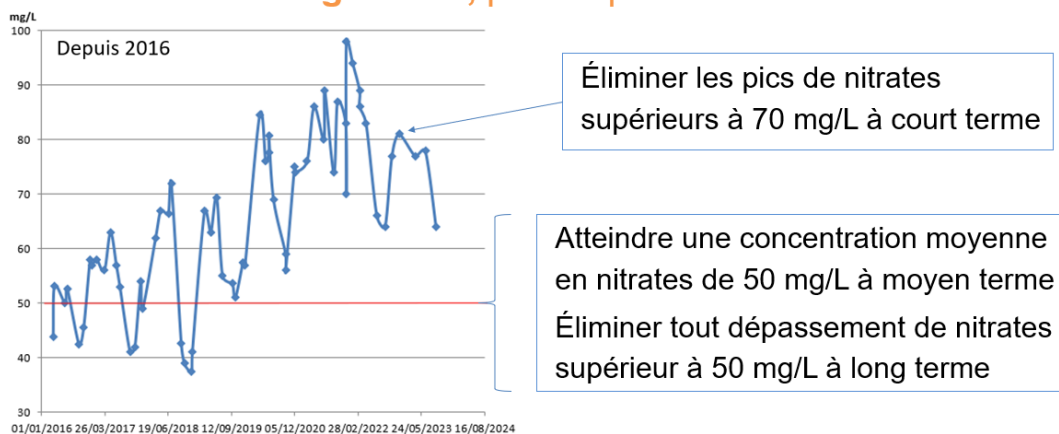
2) Objectifs des collectivités concernant la qualité de l'eau

Des études de réseau ont mis en évidence la fragilité de la ressource en eau sur les plans qualitatif et quantitatif. Une interconnexion est en cours avec le Syndicat des Eaux de Tonnerre, ce qui augmentera le coût du m³ payé par les utilisateurs.

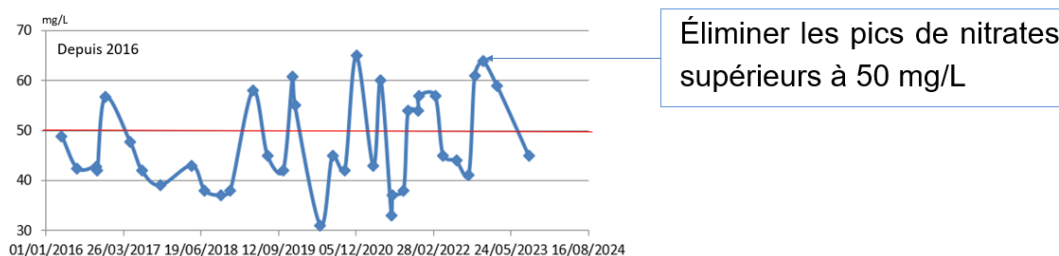
Les collectivités souhaitent pouvoir à terme **utiliser de nouveau leurs propres ressources locales** pour l'alimentation en eau potable.

Pour cela, des objectifs concernant la qualité de l'eau sont fixés par les collectivités.

Sainte-Vertu/Aigremont, pour le puits des Saumonts :



SIAEP d'Annay-Môlay, pour la fontaine Saint-Blaise :



3) Discussion concernant l'implication des agriculteurs pour la qualité de l'eau

Les agriculteurs présents sont invités à s'exprimer librement, et également de manière plus spécifique :

- Concernant les objectifs de qualité de l'eau ;
- Sur les manières de répondre à ces objectifs.

Cette discussion sera poursuivie lors de la prochaine réunion, fixée le mardi 19 décembre 2023 à Annay-sur-Serein.